



Co-financé par
l'Union Européenne

FORMER AUX DROITS DE L'ENFANT LES PROFESSIONNELS DE LA PRISE EN CHARGE ALTERNATIVE

Porteur du projet : SOS Villages d'Enfants International

8 pays partenaires : Bulgarie, Croatie, Estonie, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Roumanie¹

Partenaires internationaux : Conseil de l'Europe et Eurochild

En France, porteur du projet : SOS Villages d'Enfants France / partenaire co-organisateur : CNAPE

CONTEXTE

Alors même qu'en 2014 était célébré le 25^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, sa mise en œuvre effective demeure un enjeu majeur partout dans le monde. C'est d'autant plus vrai pour les enfants en situation de vulnérabilité, et plus particulièrement ceux bénéficiant d'une prise en charge alternative².

Depuis 2009, année du 20^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, SOS Villages d'Enfants International et le Conseil de l'Europe se sont penchés sur cette question. Dans le cadre d'une démarche participative, associant des jeunes, des experts et des professionnels de plusieurs pays, ils ont réalisé deux outils, l'un à destination des enfants et jeunes (en 2009), l'autre à l'usage des professionnels (en 2014).

OBJECTIF

Suite à ces travaux, constatant la difficulté des professionnels à intégrer les droits de l'enfant dans leurs pratiques, plusieurs associations SOS Villages d'Enfants de différents pays ont souhaité répondre à l'appel à projets de la Commission européenne relatif à la formation des professionnels au contact de publics vulnérables. Le projet retenu par la Commission européenne a pour objet de concevoir et mettre en œuvre des formations aux droits de l'enfant, à l'intention de 800 professionnels de la prise en charge alternative.

CALENDRIER

QUELQUES REPERES CLES

Le projet a été engagé en janvier 2015 et se déroulera sur 2 ans. Les formations seront réalisées entre janvier et juillet 2016, la conférence européenne de clôture aura lieu à Paris en novembre 2016.



Livret pour les enfants



Guide pour les professionnels

¹Les porteurs de projet sont les associations nationales SOS Villages d'Enfants. Chacune d'entre elles associe des partenaires nationaux.

²Dans les documents internationaux et européens, l'expression prise en charge alternative, comme celle de protection de remplacement, est utilisée pour parler de l'accueil de l'enfant (placement).

LE PROJET EN FRANCE

Le projet est porté par SOS Villages d'Enfants France en partenariat avec la CNAPE co-organisatrice.

Le projet bénéficie du soutien du Défenseur des droits.



Fresque réalisée par des enfants de villages d'enfants SOS lors des Assises nationales de la protection de l'enfance 2014

COMITÉ DE PILOTAGE

Il est composé d'une vingtaine de personnes, représentants institutionnels, experts, professionnels de terrain et jeunes ayant une expérience de prise en charge alternative et/ou une expertise en matière de droits de l'enfant. Il a pour mission principale d'accompagner la mise en œuvre des formations en France et de contribuer à l'organisation de la conférence européenne. Il émettra des recommandations pour la pérennisation des formations aux droits de l'enfant.

FORMATIONS

Au nombre de cinq, elles s'adresseront à des professionnels de la prise en charge alternative (maisons d'enfants à caractère social, services de placement familial, lieux de vie et d'accueil, villages d'enfants...), des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et des intervenants en formation des travailleurs sociaux.

D'une durée de deux à trois jours, elles seront organisées tant en province qu'en Ile-de-France. Elles s'appuieront sur le module européen et sur des outils développés par des jeunes ayant une expérience de prise en charge alternative et/ou une expertise en matière de droits de l'enfant.

CONFÉRENCE EUROPÉENNE

Temps fort pour la promotion des droits de l'enfant dans la cadre de la prise en charge alternative, elle aura lieu à Paris en novembre 2016. Elle s'organisera en deux temps, le premier ouvert à tous les acteurs européens, le second ouvert aux acteurs de la protection de l'enfance exerçant sur le territoire national.

CONTACTS

SOS Villages d'Enfants
Sylvie Delcroix, conseillère technique
01 55 07 25 09 - sdelcroix@sosve.org

CNAPE
Sophie Bourgeois, conseillère technique
01 45 83 24 26 - s.bourgeois@cnap.fr